

Monsieur Frédéric Brand  
Chef du Service de l'agriculture  
DEC  
Caroline 11  
1014 Lausanne

Pully, le 4 février 2009

Réf :  
Affaire suivie par : Brigitte Dind  
Tél. direct : 021 557 81 33

### **Consultation relative à la loi sur l'agriculture vaudoise**

Monsieur le Chef de service,

La consultation citée en titre que vous avez eu l'amabilité de nous faire parvenir a été examinée avec attention.

Au stade de ce projet, l'implication pour les communes ne paraît pas diverger des dispositions cantonales actuelles, à savoir qu'il leur appartient de veiller et de pourvoir à la destruction notamment des végétaux nuisibles à l'agriculture.

Le point 5.4 du rapport précise que «Le présent projet et la réglementation qui en découlera doivent permettre de clarifier au mieux les responsabilités respectives de l'Etat, des communes et des exploitants ». A cet égard, nous réservons notre position dans l'attente du règlement d'application en espérant que le terme « clarifier au mieux » ne sera pas synonyme de tâches supplémentaires confiées aux communes et que le statu quo prévaudra.

Toujours à propos du point 5.4, l'un de nos membres signifie son refus que la charge d'entretenir les bordures des voies ferroviaires, plus particulièrement CFF, soit de la responsabilité des communes.

Notre dernière remarque a trait à la nouvelle disposition permettant au Service de l'agriculture d'intervenir en vue de préserver des terres et des intérêts de l'agriculture dans le cadre de projets soumis par le Service du développement territorial. Vous nous permettez de douter de la pertinence de l'intervention du Service de l'agriculture dans la gestion du territoire hors zone agricole. Nous estimons en effet que l'intérêt de l'agriculture ne doit pas conduire à l'immobilisme territorial dû aux blocages causés par l'administration elle-même.

Vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, nous vous adressons, Monsieur le Chef de service, nos salutations les meilleures.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale :      La juriste :

Nicole Grin

Brigitte Dind

Copie à Monsieur Yvan Tardy, Président